

- **ARTICLE UNIQUE : AFFECTE** les résultats 2016 (document annexé à la présente délibération) de la manière suivante :
 - section fonctionnement 2017 : **558 536,57 €** ; article budgétaire 002 (recettes) ;
 - section investissement 2017 : **1 226 347,85 €** ; article budgétaire 001 (recettes).
300 000 €, article budgétaire 1068 (recettes).

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 17 mars 2017

Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016**

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de , Sylvie GERINTE, le Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 858.536,57 E
- un déficit de fonctionnement de : - E

Nombre de membres en exercice : 27.
Nombre de membres présents : 23.
Nombre de suffrages exprimés : 27.
VOTES : Contre 1, Pour 19.
Absentions 7.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	637 686,17	E
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	620 850,40	E
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)	858 536,57	E
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		
D 001 (besoin de financement)	-	E
R 001 (excédent de financement)	1.226.367,85	E
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>		
Besoin de financement	613.159,59	E
Excédent de financement (1)	118.645,11	E
Besoin de financement F = D + E	-	E
AFFECTATION = C = G + H	858 536,57	E
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	300.000 -	E
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	558.536,57	E
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-	E

- (1) Indiquer l'origine : emprunt _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par , Sylvie GERINTE, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____ et de la publication le _____.

A. Marolles en Brie, le 7 Mars 2017

le Maire,
Sylvie GERINTE



Acte à classer**2431-2017**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-03-21T14-57-33.00 (MI205169735)**Identifiant unique de l'acte :**
094-219400488-20170317-2431-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** AFFECTATION DU RESULTAT 2016.**Date de décision :** 17/03/2017**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires**Acte :** 2431-2017.PDF**Pièces jointes :** 2431-2017 ANNEXE AFFECTATION RESULTAT 2016.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/03/17 à 14:57

Par MARQUES Christine**Transmis**

Date 21/03/17 à 14:57

Par MARQUES Christine**Accusé de réception**

Date 21/03/17 à 15:04